Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Mars 2018

N°181

http://ville-houssen.over-blog.fr

Distribué par les Conseillers Municipaux de la liste majoritaire

Agenda Mars – Avril 2018

Mardi 20 mars 2018 à 19h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 24 mars 2018 à 20h30, salle des Fêtes : Cabaret A.J. organisé par la Ste de musique « Espérance » de Houssen
Mardi 27 mars 2018 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 juin : Passage du Médiabus
Samedi 31 mars 2018 de 14h00 à 16h00, Cour de l'école primaire : Chasse aux œufs organisée par la GV Montagne Verte
Samedi 07 avril 2018 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 : Distribution de compost au dépôt communal, rue du Gal Guy Schlesser
Samedi 07 et Dimanche 08 avril 2018, Salle des Fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH
Vendredi 13 avril 2018 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 14 avril 2018 de 8h00 à 13h00 : 3ème Journée Citoyenne
Mardi 17 avril 2018 à 19h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 21 avril 2018 à 20h00, Salle des Fêtes : Concert de Printemps organisé par l'Entente musicale « Echo de la Fecht » d'Ingersheim et « Espérance » de Houssen
Mardi 24 avril 2018 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 juin : Passage du Médiabus
Samedi 28 avril 2018 à 20h00 (ouverture des portes à 18h30), Salle des Fêtes : Soirée LOTO de l'Association Sports et Loisirs
Mardi 1er mai 2018 : 23ème Marché aux Puces organisé par le FCOH
Dimanche 06 mai 2018 : Eglise Saint Maurice : Concert d'entraide et de solidarité au profit de l'association « Des mains Des sourires »

INFORMATION IMPORTANTE

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

A compter du mardi 03 avril 2018

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place l'extinction nocturne de l'éclairage public de **23h30 à 04h00 du matin,** dans l'ensemble du village, excepté dans les rues du Ladhof et de Lattre.

Selon l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, éteindre l'éclairage public une partie de la nuit permet notamment de :

1. Limiter la consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les déchets toxiques et préserver les ressources naturelles,
2. Réaliser des économies budgétaires, la part de l'éclairage public réprésentant en moyenne 20 % des dépenses énergétiques et 50 % de la consommation d'électricité d'une commune,
3. Protéger la biodiversité,
4. Préserver le ciel nocturne et respecter la loi.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 16 FEVRIER 2018

CESSIONS DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires suivants, proposent de céder à la Commune à l'euro symbolique les parcelles suivantes, arpentées dans cette perspective, pour permettre l'alignement de la voirie et l'enfouissement du réseau électrique rue du Kreuzweg et rue de la Croix :

Propriétaires	Référence des parcelles
Rue de la Croix – Lieudit « Unten am Steinenkreuzweg »	
M. et Mme JACQUEL Noël	Section 29 n°98 (0,32 are)
M. WALDVOGEL Thierry Mme WALDVOGEL Nicole	Section 29 n°106 (0,33 are)
Mme FRITSCH Marie-Aimée	Section 29 n°107 (0,33 are)
Mme STRAUMANN Léonie	Section 29 n°111 (0,19 are)
	Section 29 n°114 (0,21 are)
	Section 29 n°119 (0,33 are)
M. et Mme MARSCHALL Bernard	Section 29 n°122 (0,34 are)
	Section 29 n°123 (0,34 are)
Mme HERZOG Sabine	Section 15 n°244 (0,10 are)
Rue du Kreuzweg – Lieudit « Oben am Steinenkreuzweg »	
Mme HERZOG Sabine	Section 15 n°335 (0,38 are)
	Section 15 n°337 (0,17 are)
CARRE EST SA	Section 15 n°339 (0,25 are)
	Section 15 n°341 (0,29 are)
	Section 15 n°343 (0,30 are)
M. et Mme HARTMANN Robert	Section 15 n°333 (0,02 are)

Au vu des éléments ci-dessus, le **Conseil Municipal**
ACCEPTE la cession à l'euro symbolique des parcelles précitées par les propriétaires désignés ci-dessus pour l'alignement de la voie communale et l'enfouissement du réseau électrique dans ledit secteur ;
DECIDE de prendre en charge les frais de notaire relatifs à ces cessions à l'euro symbolique ;
CHARGE Monsieur le Maire de faire établir lesdits actes notariés à intervenir ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés de cession à l'euro symbolique ainsi que tous les documents afférant à ce dossier.

ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL DESAFFECTE

Par délibération en date du 08 septembre 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural désaffecté situé dans l'emprise de la gravière HOLCIM en vue de sa vente à :

- la société HOLCIM :
  - partie 1 : 1,99 ares (longueur de 67,2 m)
  - partie 3 : 2,70 ares (longueur de 90,8 m)
- Colmar Agglomération :
  - partie 2 : 2,55 ares (longueur de 82,5 m)
  - partie 4 : 0,41 are (longueur de 14,5 m).

L'enquête publique s'est déroulée du 20 novembre 2017 au 04 décembre 2017 inclus.
Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.
Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.
Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée,
le Conseil Municipal
DECIDE de procéder à la vente dudit chemin,
DECIDE de fixer le prix de vente dudit chemin, sur la base de 3 500,00 € l'are, à un montant total de 26 775,00 €, détaillé comme suit :

- partie 1 : 6 965 € (1,99 ares)
- partie 2 : 8 925 € (2,55 ares)
- partie 3 : 9 450 € (2,70 ares)
- partie 4 : 1 435 € (0,41 are),

DECIDE de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété (selon le découpage délimité ci-dessus),

DECIDE qu'en l'absence d'offres des propriétaires riverains, au prix de vente fixé ci-dessus, à l'issue du délai d'un mois à compter de la mise en demeure, la vente aura lieu au profit de la société HOLCIM (en partie) et de Colmar Agglomération (en partie), comme indiqué dans la délibération du 08 septembre 2017,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

ALIENATION DE DEUX CHEMINS RURAUX DESAFFECTES

Par délibération en date du 07 juillet 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des deux chemins ruraux désaffectés en vue de leur vente à la société CORA SAS.
L'enquête publique s'est déroulée du 20 novembre 2017 au 04 décembre 2017 inclus.
Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.
Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien desdits chemins.
Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée,
le Conseil Municipal
DECIDE de procéder à la vente desdits chemins,
DECIDE de fixer le prix de vente desdits chemins, sur la base de 1 800,00 € l'are, à un montant total de 6 840,00 €, détaillé comme suit :

- chemin rural 1 (rue de Ribeaupierre) : 3 510,00 € (1,95 ares)
- chemin rural 2 (rue du Buhlfeld) : 3 330,00 € (1,85 ares),

DECIDE de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains précités attenants à leur propriété,
DECIDE qu'en l'absence d'offres des propriétaires riverains, au prix de vente fixé ci-dessus, à l'issue du délai d'un mois à compter de la mise en demeure, la vente aura lieu au profit de la société CORA Sas, comme indiqué dans la délibération du 07 juillet 2017,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Compte tenu que la Commune se trouve confrontée chaque année en période estivale à des besoins de personnel liés à un accroissement saisonnier d'activité, notamment pour l'entretien des espaces verts / chemins / voies communales au service technique, et pour le tri, l'archivage au service administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter, pour ces besoins saisonniers :

- six agents contractuels à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique territorial pendant les mois de juillet (3) et d'août (3) 2018
- un agent contractuel à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint administratif territorial pendant le mois de juillet ou août 2018.

Vu la Loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 de la Loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face aux besoins de personnel liés à un accroissement d'activité précités, deux ou trois agents contractuels à temps complet pour les mois de juillet et août correspondants au grade d'adjoint technique territorial et un agent non titulaire à temps complet pour le mois de juillet ou août correspondant au grade d'adjoint administratif territorial.
DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera par référence à l'indice brut 347.
AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'engagement correspondants.

VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité une étude pour la mise en place d'un système de vidéo-protection sur différents sites sensibles de la Commune. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un rapport de gendarmerie avait été établi pour la vidéo-protection de l'ensemble de la commune (bâtiments publics, voirie, entrées et sorties…..).
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de commencer par équiper les sites sensibles.
Le montant total estimatif à prévoir pour la mise en place d'un système de vidéo-protection efficace et adapté :

- la mairie avec la Place de l'Eglise et la Place du Souvenir
- le dépôt communal, le city park et les conteneurs), la piste de quilles, la Place du 18 Juin et la salle polyvalente avec cour de l'école primaire et plateau sportif

s'élève à 95 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal
DECIDE de mettre en place un système de vidéoprotection aux sites indiqués précédemment ayant fait l'objet du chiffrage estimatif

DECIDE d'inscrire une somme de 115 000,00 € TTC au budget primitif 2018 pour le financement de la mise en place d'un dispositif de vidéo protection aux sites précités
CHARGE Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès des services compétents pour le financement de ces travaux
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à cette opération.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2017 relative au dépôt de la demande d'Ad'Ap modifiée relative au calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des ERP et IOP de la Commune.
Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise en accessibilité programmés en 2018. Il informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité des devis pour la réalisation de ces travaux.
Le montant total estimatif à prévoir s'élève à 21 650,00 € et se détaille ainsi :

- **Signalisation des Escaliers** **8 500,00 € HT**

(Extérieurs et intérieurs Eglise, Mairie et Ecole Maternelle)

- **Signalisation des places de stationnement PMR** **1 500,00 € HT**

(marquage au sol et panneau Mairie, Eglise, Salle des Fêtes, Ecole Primaire et Piste de Quilles)

- **Cheminement podotactile** **5 500,00 € HT**

(Mairie, salle des fêtes et Eglise)

- **Vitrophanie** **150,00 € HT**

(Piste de Quilles, Salle des Fêtes)

- **Mise en conformité accessibilité de l'ascenseur** **3 400,00 € HT**

(Mairie)

- **Electricité** **2 600,00 € HT**

(Flash lumineux sanitaires et amplification éclairage Mairie, écoles, périscolaire, piste de quilles et maison médicale)

Le Conseil Municipal
DECIDE de réaliser les travaux de mise en accessibilité précités et programmés dans l'Ad'Ap pour un montant total estimatif de 26 000,00 € TTC
DECIDE d'inscrire une somme de 30 000,00 € TTC au budget primitif 2018 pour le financement des travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP précités
CHARGE Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès des services compétents pour le financement de ces travaux
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à ce dossier.

ECLAIRAGE PUBLIC – PROJET D'EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude technique estimative réalisée par Madame ARBOGAST de VIALIS.
Les principes de l'étude reposent sur une coupure de l'éclairage public dans la Commune et un maintien de l'éclairage public sur un côté rue du Ladhof, rue de Lattre et sur une partie de la Rue de la Gare, entre 24h et 4 h du matin.
Pour cela, un investissement estimatif de 5 000,00 € HT est à prévoir (horloges astronomiques, câblage, horloges, contacteurs….).
En parallèle, la mise en place de ce dispositif devrait générer une économie potentielle de 7 000,00 € TTC sur la facture d'énergie annuelle.
Ce qu'il faut retenir globalement, c'est qu'une coupure engendre en moyenne une économie de 30 % sur la facture annuelle d'électricité.
Le Conseil Municipal
DECIDE de mettre en place l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h30 à 04h00 du matin dans l'ensemble du village, excepté un coté de la traversée, soit de la rue de la Gare, de la rue du Ladhof et de la rue De Lattre à compter du 1er avril 2018
CHARGE Monsieur le Maire de contacter VIALIS pour la mise en place de cette mesure
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à cette opération.

Commission cigognes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment rencontré Monsieur WEY. Les cigognes sont en avance cette année. Une intervention avant mi-mars est nécessaire.
Monsieur le Maire a donc sollicité des devis pour une opération de regarnissage du nid de cigognes situé sur le toit de l'Eglise. Le nid en place est en excellent état.
Il rappelle le devis établi en 2017 pour la fourniture et la pose d'un nid (+ de 4 000 € HT).
Le coût estimatif d'un simple regarnissage du nid (avec contrôle de la sécurité du nid), réalisé par des cordistes est compris entre 960 et 1 320,00 € HT, charge à la commune de fournir les matériaux de garnissage (sarments de vignes et de saule, foin, fumier, branchages, …).
Le Conseil Municipal, après réflexion,

DECIDE de procéder au regarnissage du nid de cigognes en place sur la toiture de l'Eglise par l'intervention de cordistes
DECIDE de fournir les matériaux nécessaires à ce garnissage
PROPOSE d'associer la Commission Jeunesse à cette opération
RAPPELLE qu'un entretien régulier (annuel) des gouttières sera indispensable une fois le nid « habité ».
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ligue contre le cancer

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat définitif de la quête réalisée en 2017 dans la Commune au profit de La Ligue contre Cancer du Haut-Rhin qui s'élève à 7 107,00 €.
Le Comité adresse ses plus vifs remerciements à ceux qui se sont mobilisés pour cette cause.
Le **Conseil Municipal REMERCIE** les quêteurs.
La Ligue recherche toujours des bénévoles pour assurer la quête.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Décembre	Janvier	Février
Femmes	49	47	51
Hommes	48	54	53
Total	97	101	104
Demandeurs d'emploi indemnisés	77	79	85
Demandeurs d'emploi non indemnisables	20	22	19

CHASSE AUX OEUFS

La Gymnastique Volontaire De La Montagne Verte vous propose une grande chasse aux œufs à Houssen **Le samedi 31 mars 2018 de 14h00 à 16h00 .**
Les enfants pourront chercher des œufs factices qui seront échangés contre de vrais chocolats au prix de **3 €** par enfant.

Vous pourrez vous désaltérer et profiter de nos pâtisseries sur place.

Des activités bricolage seront proposées aux enfants (GRATUIT).

Un lapin se promènera et vous pourrez faire des photos-souvenirs avec lui.

TOMBOLA AU PRIX DE 1 € LE TICKET

Monsieur MURSCHEL Martin,
30 rue Principale
68125 HOUSSEN
Tél. : 03 89 23 15 45

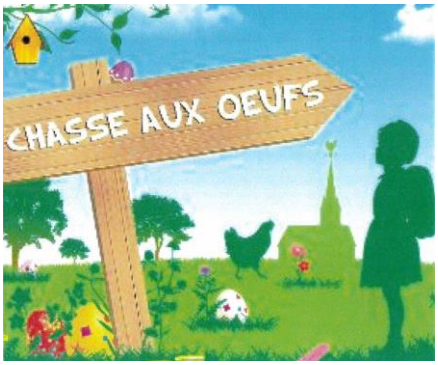

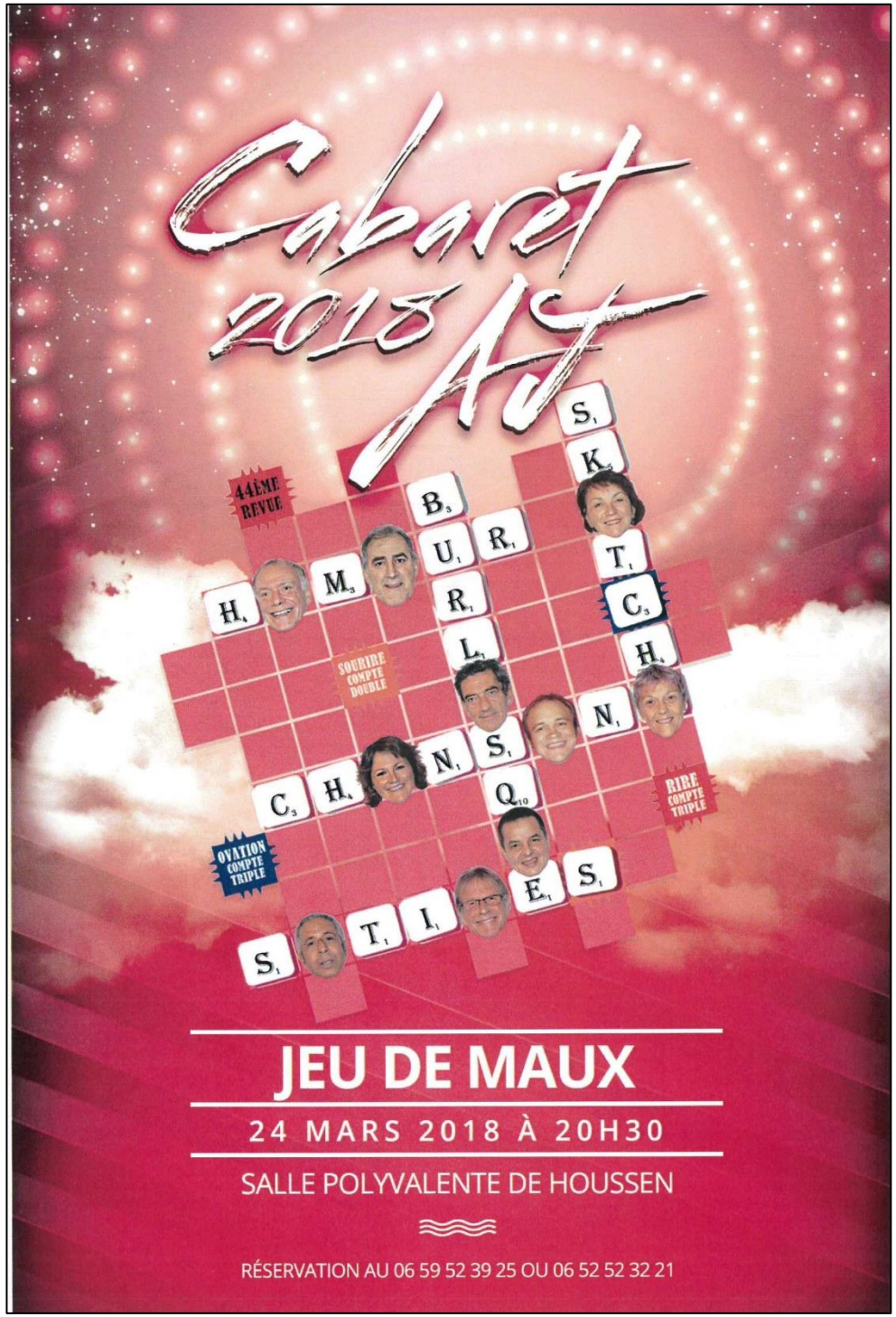
Cabaret 2018
44ÈME REVUE
SOURIRE COMPTE DOUBLE
RIRE COMPTE TRIPLE
OVATION COMPTE TRIPLE
JEU DE MAUX
24 MARS 2018 À 20H30
SALLE POLYVALENTE DE HOUSSEN
RÉSERVATION AU 06 59 52 39 25 OU 06 52 52 32 21

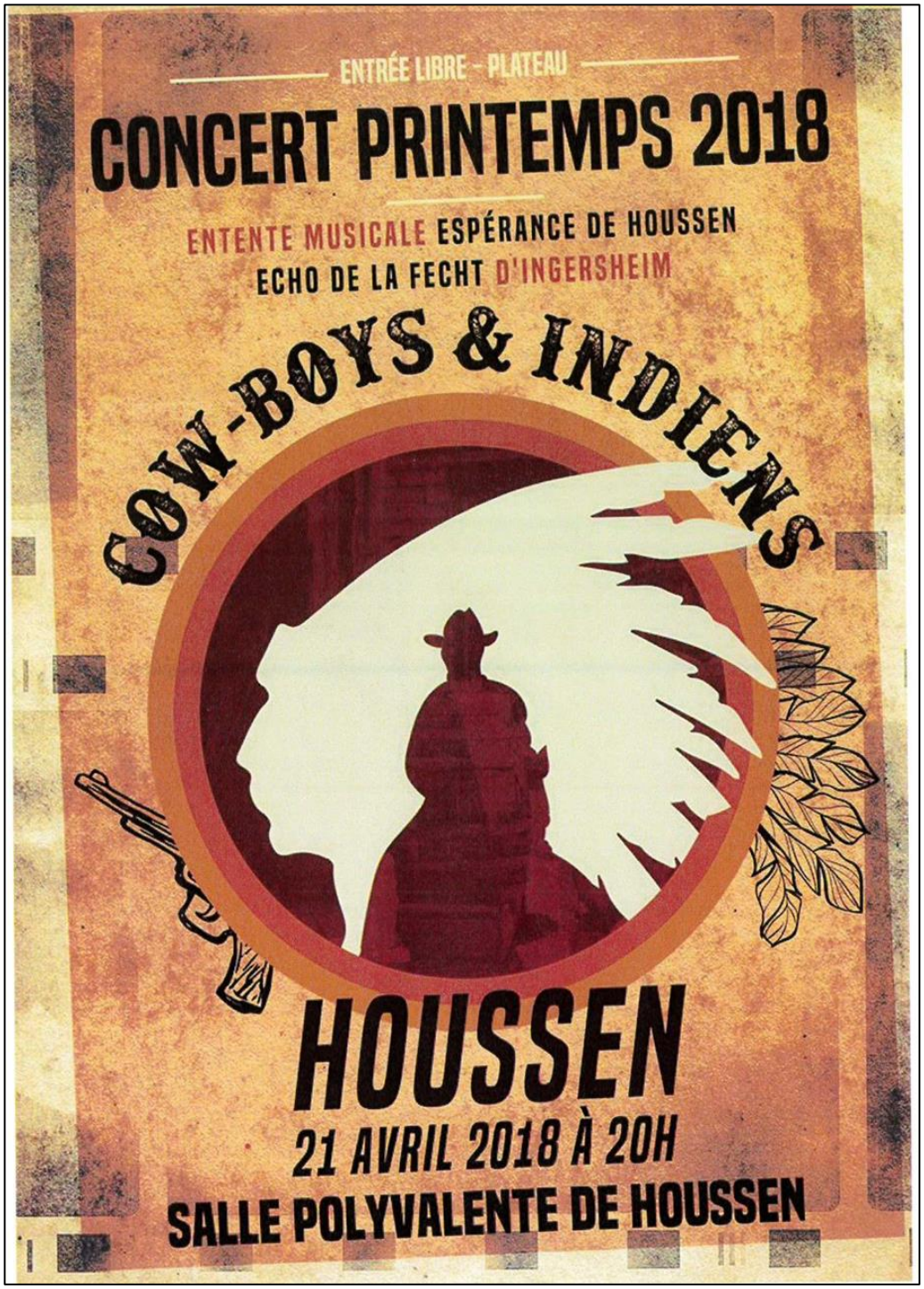
ENTRÉE LIBRE - PLATEAU
CONCERT PRINTEMPS 2018
ENTENTE MUSICALE ESPÉRANCE DE HOUSSEN
ECHO DE LA FECHT D'INGERSHEIM
COW-BOYS & INDIENS
HOUSSEN
21 AVRIL 2018 À 20H
SALLE POLYVALENTE DE HOUSSEN

HOUSSEN

23ème Marché aux Puces
Mardi 1er mai 2018

TARIF DE L'EMPLACEMENT **particulier : 12€ les 5 mètres**
professionnel* : 30€ les 5 mètres

+ 5€ de caution par emplacement et par chèque séparé à l'ordre du FCOH
(chèque restitué ou détruit si emplacement rendu propre et rangé)
*** Prendre contact, avant toute inscription, pour les professionnels.**

Contact : fcoh.evenements@free.fr ou 06 06 68 19 62

Possibilité de se restaurer sur place :
BUVETTE – TARTES FLAMBEES – SANDWICHES

DEMANDE DE RESERVATION à retourner complétée avec le règlement à :
Marion KELLER - 9 rue de Jebsheim - 68150 OSTHEIM

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Propriétaire du véhicule immatriculé ..... .

- L'exposant du Marché aux Puces du 1er mai 2018 à Houssen déclare sur l'honneur :
  - **ne pas être commerçant(e),**
  - **ne vendre que des objets personnels et usagés,**
  - **ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.**

- Par le présent document, l'exposant certifie également avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Puces déposé en Mairie de HOUSSEN et s'y conformer.

Date : Signature :

Joindre : **- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité**
- Le paiement de l'emplacement (chèque ou espèces)
- Un chèque de caution distinct du paiement de l'emplacement.

Date limite d'inscription : le 25 avril 2018

Dimanche le 6 mai 2018
à 17h00
A l'Eglise Saint Maurice de HOUSSEN
un concert d'entraide et de solidarité

Entrée libre
plateau

Le Groupe est né en 1968. Les Messagers fêtent en 2018 leur 50 ans d'existence. Ils sont originaires d'Alsace et se consacrent exclusivement au Negro Spirituals et gospel Songs. Le Negro Spirituals est le chant religieux populaire rural qui trouve son origine au temps de l'esclavage. Une musique enthousiasmante pleine de richesses à partager.

Au profit de l'association « Des mains Des sourires » en faveur d'enfants touchés par un handicap
Votre soutien leur permettra de bénéficier d'équipements pour favoriser leur autonomie

Des mains Des sourires

Association Des mains Des sourires 06 72 88 93 09 bebadina@calixo.net

COMMUNIQUE – COMPOST

Colmar Agglomération organise une distribution gratuite de compost sur la commune :

le samedi 07 avril 2018
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (ou dès lors qu'il n'y a plus de compost)
aux Ateliers Municipaux,
rue du Gal Guy Schlesser

L'usager devra se munir d'un récipient (seau, sac) et de petites pelles.
Aucune remorque ne sera acceptée.
Ce compost est fabriqué à partir de bio-déchets et déchets verts collectés par vos soins.

28 AVRIL 2018

SALLE POLYVALENTE A 20H00 OUVERTURE DES PORTES 18H30

HOUSSEN

LOTO DE PRINTEMPS

SPECIAL BONS D'ACHAT

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

DES BONS D'ACHAT DE

20 , 30 , 50 , 100, 200 , jusqu'à 500€ à GAGNER

BUVETTE ET BAR À CRÉMANT PETITE RESTAURATION ET PÂTISSERIES

VENEZ NOMBREUX

Soirée agréable et conviviale

AUCUNE RÉSERVATION NE POURRA SE FAIRE

PRIX : 4€ LE CARTON 20€ LES 6 CARTONS

LES « PLANCHES » SONT ACCEPTÉES

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

LE

FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 AVRIL 2018
DE 09H00 à 16H00
A LA SALLE DES FETES
DE HOUSSEN

Sa **11ème Bourse de jouets**
Vêtements pour
Enfants, Ados, Adultes…….

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise
à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Emplacements
numérotés et limités
Tables mises à disposition

Coût de l'emplacement
12€ la table de 180 cm

Pour tout renseignement et inscription
Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par Mail : ostheimhoussen.fc@lafafoot.fr
9 rue de Jebsheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner avant le 31 Mars 2018
à l'adresse ci-dessus accompagné du chèque au nom du F.C.O.H.

NOM …… PRENOM ……..

ADRESSE ……

CODE POSTAL …….. VILLE ……

PORTABLE …… MAIL ……

Réserve une table à la bourse de vêtement qui aura lieu soit :

Le Samedi 7 AVRIL 2018 à HOUSSEN ☐ *(cocher le jour souhaité)*

Le Dimanche 8 AVRIL 2018 à HOUSSEN ☐

Fournir obligatoirement une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité

IMPORTANT

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date …….. Signature ……

Football Club Ostheim-Houssen
Association Sportive Inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. II/84 – Affiliation LAFA n°504182
Vestiaires et Stade Municipal – Club House - Route de Colmar - 68150 Ostheim ☎ 03 89 47 86 15
Président - M. Martin KELLER - 9 Rue de Jebsheim - 68150 Ostheim - ☎ 03 89 49 03 17